



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2015 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Conformément à l'article 105,1 de la Loi sur les cités et villes, je donne avis que le trésorier de la Ville de Normandin déposera le rapport financier et le rapport du vérificateur au cours de la séance ordinaire tenue le 11 juillet 2016, à 20 h, à l'hôtel de ville, au 1048, rue Saint-Cyrille.

Donné à Normandin ce 14 juin 2016.

Lyne Groleau,
Directrice générale et greffière

(Publié dans le journal «Nouvelles Hebdo», édition du 22 juin 2016)